



ASSOCIATION FRANÇAISE DES ELEVEURS DE REX

Coupe de France des Lapins Rex

Cahier des charges

La société Avicole souhaitant organiser la coupe de France des lapins Rex (AFER) doit établir une demande auprès du Président de l'AFER avec copie au secrétaire général. Aucune coupe de France ne sera reconnue sans cet accord.

Après accord de l'AFER et signature du cahier des charges par la Société organisatrice la coupe de France sera mentionnée sur le site de l'A.F.E.R., www.afer-lapinrex.com.

La société organisatrice se chargera d'envoyer les courriers aux éleveurs adhérents de l'A.F.E.R. pour leur éventuelle participation. L'A.F.E.R. fournira à la société organisatrice la liste des adhérents.

La société organisatrice devra inclure dans son catalogue une publicité fournie par l'A.F.E.R.

Elle devra après l'exposition fournir au secrétaire général un catalogue avec le palmarès afin d'inclure dans sa revue et sur le site internet les résultats de la coupe de France.

Un tableau des récompenses sera fourni par l'AFER à la société organisatrice.

L'A.F.E.R. se chargera des récompenses et demandera une participation à la Société organisatrice d'un montant de 1 € 00 par lapin inscrit.

La pesée sera faite sous la responsabilité d'un membre de l'Association organisatrice.

Pesée, inscription des tatouages des deux oreilles et poids, retranscrits sur les cartes de jugements.

Dans la mesure du possible les cages seront disposées sur un seul niveau et garnies de paille.

Le choix des juges est fait par la société organisatrice en fonction si possible de la liste de juges référents fournis par l'A.F.E.R. Les juges présentant des sujets à la coupe de France ne pourront pas être désignés pour le jugement.

La Société organisatrice adressera dès la clôture des inscriptions la liste des sujets Rex inscrits dans la coupe de France afin de fournir les récompenses prévues en fonction du nombre de sujets inscrits

Renvoyer le cahier des charges et le règlement signés au secrétaire général de l'AFER

Le conseil d'administration de l'AFER



ASSOCIATION FRANÇAISE DES ELEVEURS DE REX
Coupe de France des Lapins Rex
Cahier des charges

Je soussignédéclare être en possession et avoir pris connaissance du règlement concernant la Coupe de France des lapins Rex (AFER) et m'engage, par ma signature, à m'y conformer.

Lieu et Date :.....

Signature :

Si vous n'êtes pas d'accord pour tout, noter ici vos propositions :

Documents à renvoyer à :

Denis SIRIEX
16 Rue de Saint-Pont
03110 VENDAT
Tél. : 06.71.57.21.12
Email : denis.siriex@wanadoo.fr